Charte de fonctionnement

Informer. Partager. Fédérer

CENTRE RESSOURCES
Polyhandicap
OCCITANIE

SOMMAIRE

Préambule **3**

1. Objet de la charte **3**

2. Missions et principes d'action du Centre Ressources **4**

- Missions du Centre Ressources 4
- Principes d'action du Centre Ressources Polyhandicap Occitanie 5

3. Organisation, pilotage et coordination **6**

- Comité de pilotage stratégique – dit COPIL 6
- Équipe régionale transversale 8
- Les référents territoriaux 9
- Structures relais et personnes-ressources 9
- Des groupes de travail fonctionnels et thématiques 10
- Les cercles de coopération du CRPO 11
 - Niveau 1 – Les coopérations fondatrices du CRPO 11
 - Niveau 2 – Les coopérations territoriales élargies et contributives 11
 - Niveau 3 – Les coopérations opérationnelles et thématiques 11

4. Engagements des membres et parties prenantes **12**

- Engagements collectifs 12
- Engagements opérationnels 12

5. Modalités d'accès et fonctionnement **13**

- Modalités d'accès au Centre Ressources 13
 - Principes d'intervention de l'équipe du CRPO 14

Préambule

La présente charte définit le cadre de fonctionnement du Centre Ressources Polyhandicap Occitanie (CRPO), dispositif régional innovant et collaboratif porté par l'ASEI, soutenu et financé par l'ARS Occitanie.

Elle s'inscrit dans le respect :

- Du cahier des charges ARS Occitanie (AAP 2024-ARS-PH-01) ;
- Des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles « L'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité » (HAS, 2020) ;
- De l'expertise collective « Polyhandicap » de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), réalisée à la demande de la CNSA, 2024 ;
- Du pré-projet de service du CRPO.

Le Centre Ressources s'adresse à l'ensemble des personnes concernées par le Polyhandicap.

L'équipe peut être sollicitée directement par les personnes et leurs familles - proches aidants, les professionnels des établissements et services médico-sociaux et les structures sanitaires du territoire, les professionnels libéraux et les acteurs du droit commun souhaitant de l'aide pour mieux prendre en compte les besoins des personnes polyhandicapées dans une visée inclusive (école, activités de loisirs et culturelles, sport adapté…), ainsi que les étudiants, chercheurs et toute personne intéressée.

1. Objet de la charte

La présente charte a pour objet de définir :

- **Les principes d'action du Centre Ressources qui guident l'ensemble de ses interventions**
- **Le cadre de participation de ses membres**, leurs droits et devoirs au sein des différentes instances
- **Les modalités de fonctionnement de sa gouvernance** (COPIL, équipe, référents territoriaux, groupes de travail)
- **Les engagements réciproques** entre le CRPO, ses membres, ses partenaires, les professionnels et les intervenants

Elle constitue le socle transversal et opérationnel garantissant la cohérence et la qualité des actions menées par le CRPO sur l'ensemble du territoire Occitanie.

2. Missions et principes d'action du Centre Ressources

Missions du Centre Ressources



Le Centre Ressources Polyhandicap Occitanie est un **réseau régional de confiance et de coopération**, fondé sur la proximité, l'écoute et la co-construction. Il diffuse des **ressources fiables, validées et accessibles**, croise les savoirs des professionnels et des familles, et veille à ce que l'information reste claire, compréhensible et actualisée.

En favorisant la coopération entre acteurs et en s'ancrant dans les **réalités du territoire**, il soutient la continuité des parcours de vie et la construction de réponses collectives adaptées.

→ Une vision positive, écologique et citoyenne du polyhandicap

Cette approche considère la personne polyhandicapée dans la globalité de ses environnements de vie, en tenant compte des interactions entre ses besoins, ses ressources et les différents acteurs qui l'accompagnent.

Principes d'action du Centre Ressources Polyhandicap Occitanie

Le Centre Ressources Polyhandicap Occitanie s'inscrit dans une logique de **subsidiarité**, en intervenant en appui et en complémentarité lorsque les ressources de proximité ou de droit commun ne permettent pas, à elles seules, de répondre aux besoins spécifiques liés au polyhandicap.

Fiabilité

Diffuser des ressources validées, reconnues et enrichies des savoirs d'expérience des familles et des professionnels.

Écoute & échange

Accueillir les besoins, les expériences et les réalités de chacun : familles, professionnels, institutions.
Favoriser la co-construction des réponses.

Continuité

Soutenir des parcours fluides, en créant du lien entre les étapes et entre les acteurs. Maintenir un réseau d'informations, de savoirs et de ressources qui s'enrichit et se renouvelle. Le Centre Ressources Polyhandicap Occitanie veille à ce que les liens, les repères et les connaissances restent accessibles et actualisés.

Pouvoir d'agir

Œuvrer pour que chaque personne en situation de polyhandicap soit reconnue comme actrice de son parcours et citoyenne à part entière. Favoriser sa participation dans la société, dans le droit commun, en soutenant son pouvoir d'agir et l'expression de ses choix.

Clarté

Rendre l'information lisible, compréhensible et facilement accessible à tous les publics concernés.

Coopération

Croiser les savoirs et les expertises des personnes polyhandicapées, des familles et proches aidants, des professionnels des établissements et services, des intervenants à domicile et des professionnels libéraux, afin de favoriser des réponses collectives adaptées aux réalités de vie des personnes.

3. Organisation, pilotage et coordination

Les proches aidants occupent une place centrale dans le fonctionnement du Centre Ressources Polyhandicap Occitanie. Le CRPO se construit avec eux, en reconnaissant leurs savoirs expérientiels comme constitutifs de l'expertise du polyhandicap. Ils sont associés, à différents niveaux, à la gouvernance, aux groupes de travail, aux actions de sensibilisation, de formation et de partage de ressources, dans une logique de partenariat pérenne.



Comité de pilotage stratégique – dit COPIL

Le comité de pilotage constitue l'instance stratégique du Centre Ressources Polyhandicap Occitanie (CRPO). Il définit les grandes orientations du centre, dans une logique de co-construction entre les familles, les professionnels, les institutions et les personnes morales gestionnaires d'ESMS polyhandicap.

Le COPIL s'appuie sur :

- L'équipe du CRPO (directrice, responsable, assistante, référents territoriaux),
- Les contributions de professionnels du terrain, familles, institutions et partenaires du réseau.

Ses missions sont les suivantes :

- Définir la stratégie globale du Centre Ressources et les priorités pluriannuelles (feuille de route, priorités territoriales, objectifs stratégiques).
- Assurer la cohérence des missions du Centre Ressources (information, ressources, appui aux professionnels et aux familles, formation, diffusion de l'expertise, maillage territorial) avec les recommandations nationales.
- Prioriser les thématiques et actions au regard des besoins identifiés sur les territoires.
- Suivre l'avancement des actions : état d'exécution, ajustements, arbitrages, actualisation de la feuille de route.
- Suivre et orienter les groupes de travail thématiques.
- Renforcer la représentativité géographique et d'expertise.

- S'appuyer sur les référents territoriaux et les relais départementaux pour remonter les besoins, signaux faibles, indicateurs et réalités locales.
- Contribuer à la promotion, à la lisibilité et au développement du CRPO.
- Évaluer et élaborer le rapport d'activité et le rapport financier.

Composition :

Le COPIL est composé de **trois collèges à représentativité égale** :

- **Collège 1 – Personnes morales :** Organismes gestionnaires, institutions, partenaires.
- **Collège 2 – Familles :** Parents, proches aidants, associations représentatives.
- **Collège 3 – Professionnels :** Praticiens, acteurs de terrain, experts du polyhandicap.

Composition numérique :

- 7 membres titulaires + 7 membres suppléants / collège.
- Les suppléants participent pleinement aux réunions mais ne disposent pas du droit de vote.
- Une interversion titulaires/suppléants peut être réalisée à mi-mandat.
- Mandat de 2 ans (renouvelable) pour maintenir une dynamique et ouvrir à de nouveaux acteurs.

Présence élargie et ressources

- **ARS Occitanie** : systématiquement conviée, intervention selon les besoins de l'ordre du jour.
- **Personnes-ressources invitées ponctuellement (experts, référents territoriaux, partenaires selon thématiques).**

Organisation des réunions

- **Fréquence :**
 - 1re année : tous les deux mois.
 - Années suivantes : 2 à 4 réunions max. par an.
 - Réunions supplémentaires possibles lors de phases structurantes ou préparatoires à un événement.
- **Modalités :** réunions tenues en visioconférence (Teams).
- **Convocation :** ordre du jour + documents préparatoires envoyés une semaine avant.
- **Animation :** assurée par la directrice et la responsable du CRPO.
- **Suivi :** un compte rendu écrit est diffusé à l'ensemble des membres après chaque réunion.

Modalités de décision

Les décisions sont recherchées par **consensus**. La décision est prise à la **majorité simple des membres titulaires présents ou représentés**. Cette modalité vise à garantir la réactivité, la fluidité et la dynamique du Centre Ressources.

Équipe régionale transversale

La responsable du Centre Ressources Polyhandicap Occitanie a notamment pour fonction :

- D'organiser le fonctionnement du CRPO sur l'ensemble du territoire.
- De coordonner les référents territoriaux et d'organiser leurs actions dans un cadre harmonisé.
- De réunir et d'animer le comité de pilotage et d'effectuer le suivi des décisions prises.
- De réunir les groupes de travail thématiques et fonctionnels en s'appuyant sur les référents territoriaux.
- D'assurer la réalisation des missions du CRPO dans le respect de la politique stratégique, des objectifs annuels définis par le COPIL et du cadre budgétaire.
- De gérer les ressources humaines du CRPO.
- De représenter le CRPO dans les instances extérieures.
- De dynamiser et mobiliser le réseau des partenaires en lien avec le porteur administratif ASEI.
- D'être garant de la stratégie de communication (site Internet, newsletter, etc.) et de réaliser la veille documentaire.
- De réaliser l'accueil téléphonique et l'accueil physique en collaboration avec l'assistante et les référents territoriaux, dans les locaux du CRPO (ou dans des lieux de proximité partenaires ou à domicile),

L'assistante du Centre Ressources Polyhandicap Occitanie contribue à :

la mise en œuvre opérationnelle du projet de service et au bon fonctionnement du CRPO, en appui à la responsable et en lien étroit avec les référents territoriaux.

Il/elle a pour fonction de :

- Participer à l'accueil, l'information et l'orientation des publics.
- Apporter le soutien administratif, logistique et organisationnel nécessaire au déploiement des missions du CRPO.
- Contribuer à la préparation, à l'organisation et au suivi des instances de travail (comité de pilotage, groupes thématiques, temps collectifs, événements).
- Participer à la gestion des outils de communication et à la valorisation des actions du CRPO.

En lien étroit avec la responsable du CRPO, il/elle concourt à la qualité du fonctionnement interne, à la circulation de l'information et à la lisibilité de l'action du centre auprès des partenaires, des professionnels et des publics concernés.

Les référents territoriaux

Les missions du CRPO s'étendent à l'ensemble du territoire de l'Occitanie. Compte tenu de l'étendue du périmètre géographique concerné, soit 72 724 km², une organisation favorisant un maillage territorial au plus près des bénéficiaires du CRPO et des particularités locales est indispensable.

Chaque territoire dispose d'un référent territorial, de structures relais et de personnes ressources. Les référents territoriaux sont identifiés au sein des établissements et services gérés par les membres et les partenaires du CRPO qui accompagnent des personnes polyhandicapées. Ils sont mis à disposition du CRPO par conventionnement de mise à disposition et refacturés au CRPO.

Les référents territoriaux sont des professionnels de terrain qui interviennent au quotidien auprès de personnes en situation de polyhandicap et sont déjà fortement ancrés dans leurs territoires. Une attention particulière est portée, lors de leur identification, à la constitution d'un réseau pluriel, intégrant à la fois des établissements accompagnant des enfants et des adultes, ainsi que la diversité des corps de métiers (accompagnement éducatif, soins, rééducation).

Au-delà de leur rôle de relais opérationnels, les référents territoriaux jouent également un rôle structurant dans la compréhension des réalités territoriales. À ce titre, elles contribuent à l'identification des besoins, à la remontée des signaux faibles, des initiatives locales et des difficultés rencontrées, afin d'alimenter les priorités d'action du CRPO, les travaux du COPIL et les échanges avec les partenaires institutionnels

Structures relais et personnes-ressources

Dans une logique de développement progressif de son maillage territorial, le Centre Ressources Polyhandicap Occitanie (CRPO) s'appuie, au-delà des référents territoriaux, sur un réseau élargi de structures relais et de personnes-ressources. Ce réseau, appelé à se structurer progressivement, vise à renforcer l'ancrage territorial du CRPO, à favoriser la circulation des savoirs et à soutenir une dynamique collaborative au plus près des besoins des personnes polyhandicapées, de leurs familles et des professionnels.

Les structures relais et personnes-ressources viennent compléter l'action des référents territoriaux, en apportant leur expertise, leur connaissance fine du territoire et leur capacité à contribuer aux actions portées par le CRPO.

- **Les structures relais** sont des établissements et services médico-sociaux dont les organismes gestionnaires ont validé leur participation en qualité de structures relais. Il peut également s'agir d'établissements partenaires du secteur sanitaire ou associatif. Un professionnel sera désigné pour être l'interlocuteur privilégié, la porte d'entrée des référents territoriaux et de la responsable du CRPO.
- **Les personnes-ressources peuvent être :**
 - Des professionnels des structures relais
 - Des professionnels, à titre individuel, notamment pour les libéraux ou les professionnels intervenant au domicile souhaitant s'investir dans la structuration du CRPO.
 - Des familles et proches aidants

Les structures relais et les personnes-ressources doivent :

- Être présents sur un ou plusieurs des 13 départements de l'Occitanie ;
- Intervenir dans le soin ou l'accompagnement de la personne polyhandicapée ;

La responsable et les référents territoriaux s'appuieront sur les structures relais et les personnes-ressources pour :

- Répondre aux sollicitations des bénéficiaires du CRPO sur leur domaine de compétences ;
- Contribuer à la cartographie des besoins, des ressources et des pratiques existantes sur les territoires ;
- Participer aux études et aux réflexions menées sur les thématiques en lien avec le polyhandicap ;
- Contribuer à l'organisation et à l'animation d'actions telles que des webinaires, temps d'échanges, colloques ou encore à la journée régionale sur le polyhandicap ;
- Participer, le cas échéant, à des démarches d'expérimentation, d'évaluation ou de recherche afin d'expérimenter et d'évaluer les outils, méthodes, supports ;
- Participer à l'alimentation du site Internet et de la newsletter du CRPO.

Les modalités de collaboration avec les structures relais et les personnes-ressources pourront, le cas échéant, faire l'objet d'une formalisation par convention, précisant le cadre d'intervention, les engagements réciproques et les modalités de participation au réseau du CRPO.

Des groupes de travail fonctionnels et thématiques

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions, le CRPO s'appuie sur des groupes de travail fonctionnels et thématiques, constitués en cohérence avec les priorités définies dans la feuille de route du Centre Ressources, et en articulation avec les objectifs stratégiques à cinq ans.

Deux types de groupes de travail sont distingués :

→ **Les groupes de travail transversaux**, dont l'objectif est de soutenir et structurer l'action globale du CRPO. Ils peuvent notamment porter sur des sujets tels que la formation et la montée en compétences des acteurs, le maillage partenarial et territorial. Ces groupes visent à renforcer la cohérence, la lisibilité et l'impact des actions menées par le Centre Ressources.

→ **Les groupes de travail thématiques**, ayant pour vocation d'analyser des problématiques spécifiques liées au polyhandicap. Ils permettent d'approfondir des sujets ciblés, d'identifier les enjeux, les freins et les leviers, et de co-construire des réponses adaptées aux besoins des personnes polyhandicapées, de leurs proches et des professionnels.

Dans tous les cas, ces groupes de travail associent des familles et aidants, des personnes-ressources identifiées sur les territoires, ainsi que des professionnels issus des champs de l'éducation, du médico-social, du sanitaire et, le cas échéant, de la recherche. La participation des familles et des aidants constitue un principe transversal, quel que soit le type de groupe de travail, dans une logique de reconnaissance des savoirs expérientiels et de co-construction.

Les groupes de travail sont organisés et animés par l'équipe du Centre Ressources, qui veillera à proposer, lorsque cela est pertinent, des modalités de copilotage associant des acteurs du terrain ou des personnes-ressources. Une méthodologie claire et partagée est systématiquement définie pour chaque groupe de travail : objectifs et finalités, feuille de route, nombre et durée des rencontres, ordre du jour, livrables attendus et calendrier prévisionnel.

Les cercles de coopération du CRPO

Les coopérations portées par le Centre Ressources Polyhandicap Occitanie s'organisent selon une logique de cercles de coopération, définissant des niveaux d'implication, d'engagement et de modalités de travail différenciés.

Cette organisation permet de structurer les partenariats dans la durée, tout en conservant la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins des territoires et aux projets portés par le CRPO.

Les cercles de coopération s'articulent autour de trois niveaux complémentaires :

➢ Niveau 1 – Les coopérations fondatrices du CRPO

Ce premier niveau constitue le cœur du réseau et le socle du fonctionnement du Centre Ressources.

Il regroupe les acteurs au plus près de la personne polyhandicapée et de ses parcours de vie. Ces coopérations sont continues, fortement impliquées dans la gouvernance, l'organisation et la mise en œuvre des missions du CRPO.

Elles garantissent l'ancrage territorial, la pertinence des réponses apportées et la cohérence globale des actions menées.

➢ Niveau 2 – Les coopérations territoriales élargies et contributives

Ce second niveau regroupe des acteurs dont l'implication peut varier selon les territoires, les contextes locaux et les actions menées.

Ces coopérations contribuent à l'inclusion, à l'accès aux droits, à la prévention des ruptures de parcours et à l'inscription des personnes polyhandicapées dans leur environnement social et citoyen.

Elles s'inscrivent dans une logique de complémentarité des rôles, d'articulation des politiques publiques et de coordination des parcours.

➢ Niveau 3 – Les coopérations opérationnelles et thématiques

Ce troisième niveau vise à soutenir l'action du CRPO par la mutualisation des expertises, la production de ressources, le développement des compétences et l'innovation des pratiques.

Il regroupe des partenaires mobilisés dans le cadre de groupes de travail, d'actions de formation, de recherche, d'innovation ou de production de ressources, selon des modalités définies par la responsable du CRPO en lien avec les priorités de la feuille de route annuelle.

L'ensemble de ces cercles de coopération est animé et coordonné par la responsable du CRPO, qui en garantit la cohérence, la lisibilité et l'articulation avec les orientations stratégiques validées par le COPIL.

4. Engagements des membres et parties prenantes

Engagements collectifs

Chaque membre et partie prenante du CRPO (membres du COPIL, salarié.e.s, référent.e.s, personnes-ressources, partenaires, intervenant.e.s, participant.e.s aux groupes de travail, formateurs/formatrices) s'engage à :

- **Contribuer activement à la vie du CRPO**
- **Porter collectivement les ambitions, principes d'action et missions du Centre Ressources**
- **Respecter les valeurs de coopération, de bientraitance et de respect mutuel**
- **Participer à la dynamique partenariale et à la co-construction des priorités**

Engagements opérationnels

Concrètement, les membres et partenaires s'engagent à :

- **Participer régulièrement** aux réunions et aux travaux
- **Relayer l'information auprès de leurs réseaux respectifs**
- **Respecter la confidentialité** des échanges
- **Contribuer à la co-construction** des décisions dans un esprit collaboratif et bienveillant
- **Connaître et respecter** le cadre fixé par le cahier des charges régional ARS Occitanie
- **Agir dans un esprit de transparence** et de coopération
- **S'inscrire dans le cadre des RBPP (HAS, 2020)**
- **Veiller à ce que les actions menées** soient spécifiques au polyhandicap et adaptées aux besoins particuliers des personnes concernées

Les personnes intervenant au nom du CRPO (formations, sensibilisations, événements) s'engagent à :

- Proposer des contenus et méthodes en accord avec les RBPP
- Adapter leurs interventions aux besoins spécifiques du polyhandicap
- Respecter les valeurs et principes d'action du CRPO
- Garantir la qualité et la fiabilité des informations transmises

5. Modalités d'accès et fonctionnement

Le Centre Ressources Polyhandicap Occitanie couvre l'ensemble de la région grâce à un maillage territorial. Une équipe régionale de coordination est implantée à Ramonville-Saint-Agne en Haute-Garonne, et chaque département a un référent territorial assurant un lien de proximité avec les acteurs locaux.

Le site principal du CRPO, situé provisoirement au sein des locaux du siège de l'ASEI à Ramonville-Saint-Agne, est ouvert 210 jours par an, principalement du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Des espaces d'accueil, de rendez-vous individuels et d'actions collectives (webinaires, actions de sensibilisation, journées régionales, cafés des parents, groupes de parole, etc.) peuvent être organisés par le CRPO, y compris en soirée ou certains jours de week-end, afin de faciliter la participation du plus grand nombre.

Les référents territoriaux proposent des temps d'accueil sur rendez-vous dans chaque département. La liste des référents, précisant leur lieu d'exercice et leurs modalités de contact, est présentée en annexe du présent document.

L'accès aux professionnels des structures ressources, par l'intermédiaire des référents territoriaux et de l'équipe de coordination régionale, s'effectue sur rendez-vous, en fonction des disponibilités des professionnels concernés.

Modalités d'accès au Centre Ressources

- **Par téléphone** : les supports de présentation du CRPO (plaquette, site Internet, Newsletter) mentionnent les numéros de téléphone du site principal et des référents territoriaux ainsi que leurs horaires d'accès.

- **Par mail :** le CRPO dispose d'une adresse mail générique régionale : contact@crpo.fr Les demandes seront affectées aux professionnels compétents pour y répondre. L'équipe régionale s'assurera qu'une réponse a été apportée dans des délais raisonnables.

- **Par Visio :** des rendez-vous par Visio pourront être proposés afin de favoriser un contact plus personnel sans toutefois nécessiter le déplacement des bénéficiaires du CRPO.

- **Physiquement :** sur rendez-vous dans les locaux du site principal auprès de l'équipe régionale ou des référents territoriaux dans différents lieux en proximité et au plus proche du domicile de la personne à l'origine de la demande.

○ Principes d'intervention de l'équipe du CRPO

L'accompagnement et les réponses apportées par le CRPO se fondent sur les principes d'intervention ci-dessous. Ils sont partagés par l'ensemble de l'équipe (Responsable, Assistant.e, Référents territoriaux, etc.), quelle que soit la place de chacun dans la structure.



→ Disponibilité, écoute

Chacun prend le temps d'accueillir les demandes. Toutes les demandes sont traitées quelle que soit la question ou la personne. Prêter une attention et une écoute particulières à chaque situation, c'est aussi pouvoir réorienter les demandes si besoin auprès d'interlocuteurs plus à même d'y répondre. L'équipe du CRPO est impliquée dans sa transversalité.

→ Ouverture d'esprit

L'équipe du CRPO questionne d'autres interlocuteurs, d'autres intervenants, elle est aussi à l'écoute d'approches différentes et complémentaires dans le but d'avoir diverses références et de répondre le plus objectivement possible. Cette ouverture d'esprit est garantie par une réflexion et des échanges au sein de l'équipe.

→ Confidentialité, discrétion

L'équipe s'impose un devoir de discrétion vis-à-vis des familles, des personnes et des professionnels. Les informations partagées sont traitées dans le strict respect de la confidentialité et du RGPD.

→ Neutralité et non-jugement

Les salariés du CRPO adoptent une posture neutre, bienveillante et non-jugeante face aux situations présentées. Ils/elles ne se substituent pas aux décisions des personnes concernées mais les accompagnent dans leur réflexion.

→ Travail en réseau et coopération

L'équipe du CRPO s'appuie sur les ressources du territoire et privilégie le travail en réseau pour apporter des réponses complètes et adaptées.